
DIRECTION DES ÉVALUATIONS ENVIRONNEMENTALES

**Avis sur la recevabilité de l'étude d'impact
pour le projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien
de Lac-Alfred sur le territoire de la municipalité régionale de
comté de La Matapédia**

Dossier 3211-11-097

Le 23 septembre 2010

*Développement durable,
Environnement
et Parcs*

Québec 

INTRODUCTION

Dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement, à l'étape de l'avis de recevabilité, la Direction des évaluations environnementales a le mandat de vérifier si l'étude d'impact concernant le projet de construction de la ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred sur le territoire de la municipalité régionale de comté de La Matapédia par Hydro-Québec TransÉnergie répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle.

Le présent document résulte de cette vérification et constitue l'avis du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) sur la recevabilité de l'étude d'impact.

Ce document présente un historique des principales étapes de la procédure franchies à ce jour, une description sommaire du projet, l'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact et la recommandation au ministre.

1. HISTORIQUE DU DOSSIER

Le tableau suivant présente la chronologie des principales étapes franchies par le projet, dans le cadre de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts sur l'environnement.

Date	Événement
2009-01-15	Réception de l'avis de projet
2009-02-04	Délivrance de la directive
2010-03-24	Réception de l'étude d'impact
2010-06-14	Transmission du document de questions et commentaires à l'initiateur de projet
2010-08-09	Réception des réponses aux questions et commentaires
2010-09-20	Transmission de la 2 ^e série de questions et commentaires
2010-09-23	Réception des réponses à la 2 ^e série de questions et commentaires

2. DESCRIPTION DU PROJET

Pour intégrer la production du parc éolien de Lac-Alfred à son réseau de transport, Hydro-Québec TransÉnergie doit construire une ligne entre le parc éolien et la ligne existante à 315 kV de Rimouski-Matapédia. Le projet consiste à construire une ligne monoterne à 315 kV d'une longueur d'environ 30 km entre le poste de raccordement du parc éolien projeté de Lac-Alfred et un point de dérivation du circuit 3090 de la ligne biterne à 315 kV existante qui relie le poste de Rimouski et le poste de Matapédia.

Le tracé retenu, qui se situe entièrement dans la MRC de La Matapédia, traverse du nord au sud le territoire non organisé de Lac-Alfred, la municipalité de Saint-Zénon-du-Lac-Humqui et le territoire non organisé de Rivière-Vaseuse. Il se situe en milieu forestier sur la quasi-totalité de son parcours et évite complètement les terres cultivées et le territoire agricole protégé.

Le coût global de la réalisation du projet est estimé à 31,1 millions de dollars et la mise en service de la ligne est prévue pour l'été 2012.

3. ÉVALUATION DE LA RECEVABILITÉ DE L'ÉTUDE D'IMPACT

L'évaluation de la recevabilité de l'étude d'impact a été effectuée par le Service des projets en milieu terrestre de la Direction des évaluations environnementales, en collaboration avec les unités administratives concernées du MDDEP, les ministères et l'organisme suivants :

- la Direction régionale de l'analyse et de l'expertise du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine;
- la Direction des politiques de la qualité de l'atmosphère;
- la Direction du patrimoine écologique et des parcs;
- le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;
- le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;
- le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine;
- le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation;
- le ministère des Ressources naturelles et de la Faune;
- le ministère de la Santé et des Services sociaux;
- le ministère de la Sécurité publique;
- le ministère des Transports;
- le ministère du Tourisme;
- le Secrétariat aux affaires autochtones.

L'avis de recevabilité a été formulé à partir de l'analyse des documents suivants :

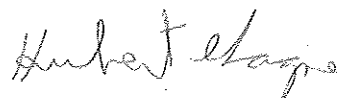
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 1*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés et Aménatech, avec la collaboration de PESCA Environnement, la Direction régionale de l'Est et Nord-du-Québec et la Direction principale des communications d'Hydro-Québec, mars 2010, pagination multiple;
- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred – Étude d'impact sur l'environnement – Volume 2*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés et Aménatech, avec la collaboration de PESCA Environnement, la Direction régionale de l'Est et Nord-du-Québec et la Direction principale des communications d'Hydro-Québec, mars 2010, pagination multiple;

- HYDRO-QUÉBEC TRANSÉNERGIE. *Ligne à 315 kV du parc éolien de Lac-Alfred – Complément de l'étude d'impact sur l'environnement – Réponses aux questions du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs du Québec*, par Hydro-Québec Équipement et Services partagés et Aménatech, avec la collaboration de PESCA Environnement, la Direction régionale de l'Est et Nord-du-Québec et la Direction principale des communications d'Hydro-Québec, août 2010, 19 pages;
- Lettre de M. Dany Duchesne, d'Hydro-Québec Équipement et Services partagés, à M^{me} Marie-Claude Théberge, du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, datée du 23 septembre 2010, présentant les réponses à la deuxième série de questions et commentaires, 3 pages et 1 annexe.

L'analyse du dossier faite en consultation avec les ministères et l'organisme démontre que l'étude d'impact, incluant les documents complémentaires, répond de façon satisfaisante aux exigences de la directive de la ministre datée du 4 février 2009. De plus, l'initiateur a transmis le résumé de l'étude d'impact au MDDEP.

RECOMMANDATION AU MINISTRE

Considérant que l'étude d'impact déposée répond de façon satisfaisante à la directive ministérielle, nous recommandons qu'elle soit rendue publique et que soit entreprise l'étape d'information et de consultation publiques.



Hubert Gagné, M.Sc.géogr.
Chargé de projet
Service des projets en milieu terrestre